

## →→→ 4.2 – Nord-du Québec Risques associés aux feux de forêt



### Manuel de détermination des possibilités forestières

Mise à jour le 9 août 2022

Les feux de forêt ont un impact important sur la forêt boréale ainsi que sur les biens et services qu'elle rend à la société. Ainsi, un des objectifs de la [Stratégie d'aménagement durable des forêts](#) souligne la nécessité d'intégrer à la gestion des forêts les perturbations naturelles, et plus spécifiquement :

- ▶ de « mettre au point des modèles qui permettent d'évaluer les répercussions des perturbations naturelles sur l'état des forêts et sur le calcul des possibilités forestières » et
- ▶ de « prendre en considération les résultats issus des modèles de perturbations naturelles dans la détermination des possibilités forestières et dans les plans d'aménagement forestier intégré ».

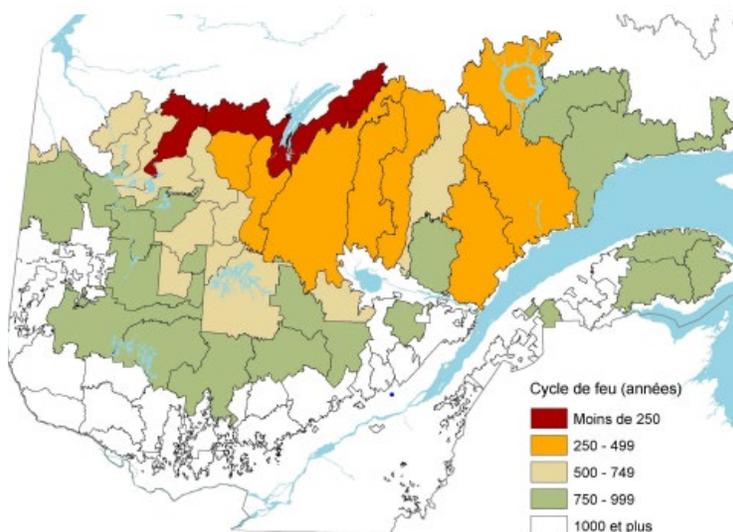


Figure 1. Cycle de feu par unité d'aménagement<sup>1</sup>

Il existe une incertitude en ce qui a trait à l'occurrence des feux de forêt qui ne peuvent être prédits avec exactitude en terme de fréquence, de sévérité ou de localisation.

Lors de la détermination des possibilités forestières par le Forestier en chef, deux approches sont possibles pour tenir compte des feux de forêt :

#### Considération *a posteriori*

Cette approche est la plus couramment utilisée en réaction aux feux de forêt lorsqu'ils se présentent. En cas de feu d'importance dans une unité d'aménagement, un nouveau calcul est réalisé. Une modification des possibilités forestières en cours de période peut être appliquée si la pérennité de la ressource est compromise.

#### Considération *a priori*

L'approche est basée sur le principe de précaution lorsque la situation justifie une mise en réserve d'un volume de bois en raison de fortes probabilités d'une perturbation naturelle.

<sup>1</sup> [https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/029-39\\_MDPF\\_PerturbationsNat1.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/029-39_MDPF_PerturbationsNat1.pdf)

## Situation de la région Nord-du-Québec

Le cycle historique des feux de forêt dans la partie nord-est de la région Nord-du-Québec est estimé à moins de 250 ans. Bien que les feux de la dernière décennie aient été relativement rares, cette fréquence historique est appelée à se maintenir ou changer sous l'effet des changements climatiques.

Pour la période 2015-2018, le Forestier en chef avait appliqué des précautions de 20 % dans l'unité d'aménagement 026-61 et de 19 % dans l'unité d'aménagement 026-62.

Lors de la détermination des possibilités forestières 2018-2023, le volume mis en réserve dans ces unités d'aménagement a été maintenu. Le Forestier en chef avait alors pris l'engagement que la situation sera réévaluée lors du prochain calcul pour ces territoires.

### Période 2023-2028

Les risques potentiels entourant les feux de forêt dans le Nord-du-Québec ont fait l'objet d'analyses de sensibilité à l'aide de nouveaux outils de modélisation développés par le Forestier en chef. Ces derniers sont par ailleurs aussi destinés à améliorer la prise en compte des impacts anticipés des changements climatiques. Ces outils et résultats des analyses sont présentés dans un rapport disponible sur le site Internet du Forestier en chef<sup>2</sup>.

Les constats suivants ressortent des analyses réalisées :

- ▶ Le cycle de feu est court et varie dans la région
- ▶ Il y a eu peu de feux de forêt dans les dernières années.
- ▶ Un impact sur les possibilités forestières est prévisible dans 50 à 60 ans, même en supposant une récupération importante des bois brûlés.

## Décision du Forestier en chef

### Unités d'aménagement 026-61 et 026-62

Le Forestier en chef considère les risques associés aux feux de forêt *a priori* et maintient la réserve de précaution de - 20 % des possibilités forestières. Cette réserve est prise en compte dans les possibilités forestières déterminées.

De plus, la superficie reboisée prévue à la stratégie d'aménagement de ces territoires doit être réalisée, peu importe la superficie récoltée annuellement, et ce, dans le respect de la proportion des essences.

## Recommandations du Forestier en chef

Pour la région du Nord-du-Québec, une marge de manœuvre supplémentaire devra être constituée par l'aménagement forestier afin d'améliorer la résilience des écosystèmes à moyen et à long terme. Cette dernière représente un des outils qui permettraient de réduire les fluctuations des possibilités forestières à l'échelle de la région.

Cette marge de manœuvre pourra être créée à partir de moyens suivants :

- ▶ le reboisement prévu aux stratégies d'aménagement de la région doit être réalisé, peu importe la superficie récoltée annuellement, et ce, en augmentant la proportion de pin gris. La plantation avec le pin gris, une essence à croissance plus rapide, présente un potentiel de régénération naturelle après feu meilleur que l'épinette noire usuellement employée.
- ▶ la superficie en déficit de régénération (brûlis et coupes totales) doit être caractérisée et les sites les plus propices en fonction de l'accès et de la productivité doivent être reboisés d'ici 10 ans, et ce, en surplus de la plantation prévue à la stratégie d'aménagement
- ▶ jusqu'à la constitution de la marge de manœuvre, le volume non récolté en fin de période toutes essences confondues pourrait en faire partie

<sup>2</sup> Publications - Bureau du Forestier en chef ([gouv.qc.ca](http://gouv.qc.ca))

- ▶ le maintien et l'amélioration de l'accessibilité au territoire par un réseau de chemins pour favoriser la récupération des bois affectés par le feu et la remise en production des territoires brûlés
- ▶ la récupération des bois brûlés doit être maximisée
- ▶ l'utilisation de la totalité du budget disponible pour réaliser des travaux sylvicoles supplémentaires
- ▶ les bois générés par la *Stratégie régionale de production de bois* pourront contribuer à la création de la marge de manœuvre.

Malgré que l'occurrence des feux des dernières années soit inférieure à la moyenne historique, il est recommandé de continuer à développer des moyens de détection et de lutte contre les feux de forêt afin que la forêt continue à produire l'ensemble des services environnementaux, sociaux et économiques.

Rédaction : Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.; Stephen Yamazaki, Ph.D.

Révision : Jean Girard, ing.f., M.Sc.; David Baril, ing.f.; Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.; Stéphane Petitclerc, ing.f.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.